

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chimone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chimone, Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, Aaron Ben Chimone, Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhia ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et Hanna Bath Esther



Pour le zévuog de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

La Paracha Vayé'hi conclut le premier livre de la Torah par la fin de la vie de Yaakov Avinou à l'âge de 147 ans. Devant l'imminence de sa mort, Yaakov convoque Yossef et le conjure de l'enterrer en terre d'Israel, dans le tombeau de Mahpéla, où sont enterrés Avraham et Yitshak, et surtout de ne pas le laisser en Egypte. Suite à cela, Yaakov enjoint son fils Yossef, de présenter Ménaché et Ephraïm devant lui afin de les bénir avant de pousser son dernier soupir. C'est alors que Yaakov élève ses deux petits-fils au rang de fils, à savoir que seuls les enfants de Yaakov étaient prédestinés à donner une tribu et dorénavant, les deux fils de Yossef seront des tribus à part entière au même titre que Réouven ou Chimone. Au terme de ces bénédictions, Yaakov convoque, cette fois, tous ses fils pour les bénir à leur tour. Ainsi, la Torah explicite chacune des bénédictions que Yaakov transmet à ses fils. Les enfants de Yaakov montèrent ensuite en terre de Canaan, accompagnés d'un convoi égyptien, pour enterrer leur père. La Paracha se termine par le décès de Yossef à l'âge 110 ans, et par la promesse qu'Hachem n'oublierait pas les enfants de Yaakov et les ferait retourner en terre d'Israël.

Dans le chapitre 49, la torah dit :

ג/ ראובן בכרי אמה, כחזי וראשית אוני--יקר שאת, ויקר עז

3/ Réouven! Tu fus mon premier-né, mon orgueil et les prémices de ma vigueur: le premier en dignité, le premier en puissance.

ד/ פתח כמים אל-תוטר, כי עליה משכבי אביה--אז חללת, יצועי עליה

4/ Impétueux comme l'onde, tu as perdu ta noblesse! Car tu as attenté au lit paternel, tu as flétri l'honneur de ma couche

La première bénédiction prononcée par Yaakov s'adresse à son aîné et nous sommes naturellement étonnés de n'y trouver que la critique. La lecture des versets ne semble présenter aucune bénédiction et il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit des derniers instants que le troisième patriarche passe avec ses fils. Nous pouvons évidemment voir ces paroles comme un avertissement pour ne plus voir ses enfants commettre les erreurs du passé. Seulement le texte ne présente pas cela comme tel, il s'agit bien de bénédictions comme l'indique le verset (Chapitre 49, verset 28) :

כָּל-אֵלֶּה שְׁבִטֵי יִשְׂרָאֵל, שָׁנִים עָשָׂר; וְזֹאת אֲשֶׁר-דָּבַר לָהֶם  
אָבִיהֶם, וַיְבָרֶךְ אוֹתָם--אִישׁ אֲשֶׁר כָּבְרָכְתּוּ, בְּרַךְ אֹתָם  
*Tous ceux-là sont les douze tribus d'Israël; et c'est ainsi que leur père leur parla et les bénit, dispensant à chacun sa bénédiction propre.*

**Rachi** (sur ce verset) commente d'ailleurs : « *Il y en a pourtant qu'il n'a pas bénis, leur adressant au contraire des reproches. En voici l'explication : " et c'est là ce que leur père leur dit " – ce qu'il leur a dit dans le chapitre, [qu'il s'agisse de bénédictions ou de reproches]. J'aurais pu penser qu'il n'a béni ni Reouven, ni Chimone, ni Lévi. Aussi le texte ajoute-t-il : " il les bénit " – tous sans exception. »*

Cela nous amène à affirmer l'évidence : même Réouven a été béni bien qu'en apparence cela semble être le contraire. À nous de percer le mystère de cette bénédiction ici déguisée en critique.

Commençons par analyser les insinuations faites par Yaakov. Les commentaires de **Rachi** (sur le verset 3) nous fournissent de nombreuses informations : « *Lorsque le verset dit : **Le premier en dignité cela signifie** : " Tu aurais dû (en tant qu'aîné), avoir le pas sur tes frères par le privilège de la prêtrise ". De même lorsqu'il est écrit : **Le premier en puissance**, cela insinue la royauté, comme dans : " il donne la puissance à son roi " »*

Réouven était donc destiné à la royauté et à la Kéhouna, la prêtrise. Il a perdu ces titres par la faute dont traite le verset 4. La Torah relate l'incident dans la Parachat Vayichla'h. Après la mort de Ra'hel, Yaakov s'est installé chez Bilha.

Réouven était perturbé par la situation et voyait la situation comme une humiliation pour sa mère Léa. Celle-ci est bien la première femme qu'épouse Yaakov mais son cœur est pris par Ra'hel. Au départ de celle-ci, Réouven espérait voir Yaakov s'installer chez Léa. Il a donc pris la décision de retirer la couche de son père de chez Bilha pour l'installer chez Léa. Cette attitude paraît légitime pour Réouven mais concerne l'intimité de son père, d'où la faute qui lui est imputée.

Les propos de la Torah sont d'une extrême violence à l'égard de l'aîné des douze frères (Chapitre 35, verset 22) :

וַיְהִי, בְּשֹׁפְן יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ הַהוּא, וַיֵּלֶךְ רְאוּבֵן וַיִּשְׁכַּב אֶת-בְּלֵהָהּ  
פִּילְגֶשׁ אִבְיוֹ, וַיִּשְׁמַע יִשְׂרָאֵל וַיְהִי בְנֵי-יַעֲקֹב, שָׁנִים עָשָׂר  
*Il arriva, tandis qu'Israël résidait dans cette contrée que Réouven alla cohabiter avec Bilha, concubine de son père, et Israël l'a entendu. Or, les fils de Yaakov furent douze.*

La faute ici mentionnée est particulièrement grave et pourtant nos sages soulignent (Traité Chabbat, page 55b) : « *Quiconque dit que Réouven a fauté, ne fait que se tromper* ».

Le **Hida** (dans Péné David, à la fin de Parachat Vayichla'h) apporte une explication plus fine de l'erreur commise par Réouven. Il est difficile d'envisager qu'un tel Tsadik adopte une attitude aussi effrontée vis-à-vis de son père surtout lorsque nous savons combien il est interdit de s'opposer à nos parents. Le maître explique ainsi au nom de Rabbénou Éphraïm (et d'autres maîtres) qu'en réalité, Réouven ne pouvant supporter la situation et se pensant dans le vrai, n'avait de cesse de faire des vas et vient la nuit. Cette attitude empêchera toute union entre Yaakov et Bilha car il est interdit d'être en intimité conjugale alors que des personnes sont éveillés et à nos côtés. Sans jamais intervenir frontalement auprès de son père, Réouven a toutefois eu un impact sur la situation. Cela est doublement insinué par le verset. Partant du postulat de nos maîtres comme quoi Réouven n'a jamais fauter, pourquoi le texte mentionne-t-il « *et Israël l'a entendu* » ? Plus encore, la conclusion du verset ne semble pas trouver de sens avec le reste du texte « *Or, les fils de Yaakov furent douze.* ».

Au vu de notre explication ces détails prennent tout leur sens. Les cents pas fait par Réouven étaient audibles par Yaakov d'où l'entente évoquée par le texte. Celle-ci provoque l'éloignement conjugal de Yaakov et naturellement le prive d'autres naissances éventuelles, d'où la conclusion « *Or, les fils de Yaakov furent douze.* ». Le **'Hida** souligne que les maîtres ayant développé cette explication ont eu le mérite de voir Réouven intervenir dans leur rêve pour les remercier d'avoir établi la vérité.

Revenons maintenant à notre propos sur la perte de Réouven suite à cette faute. **Rachi** précisait qu'il devait être le roi ainsi que le Cohen du peuple. Un autre détail est préalablement évoqué par le maître : Réouven est l'enfant conçu par la première goutte de semence jamais émise par Yaakov. Ce détail est largement commenté pour témoigner de la pureté de Yaakov Avinou. Il suscite toutefois une comparaison, celle de la primauté des naissances entre Yaakov et Essav.

**Rachi** (chapitre 25, verset 26) apporte le commentaire suivant : « *J'ai entendu une interprétation midrachique qui prend ce texte au pied de la lettre : Il était juste que Yaakov saisisse son frère au talon pour le retenir, car il était le produit de la première goutte de semence, Essav étant le fruit de la seconde. On peut comparer cette situation à un tuyau dont l'ouverture est étroite. Si l'on y fait glisser deux cailloux l'un après l'autre, celui qui sera entré en premier sortira en dernier, et celui qui sera entré le dernier sortira le premier. C'est ainsi que Essav, créé en dernier, est sorti en premier, et que Yaakov, créé le premier, est sorti le dernier. Voilà pourquoi il le « tenait », afin d'être le premier par la naissance comme il l'avait été par la création. Comme c'est lui qui « a ouvert la matrice », c'est à lui que sera attribué le droit d'aînesse.* »

Il ressort de cette idée que Yaakov a pu négocier le droit d'aînesse car étant lui-même issu de la première goutte de semence de son père. Lorsque le débat s'est installé entre les deux jumeaux, la faiblesse spirituelle d'Essav a permis de sélectionner l'aînée en fonction de sa conception plutôt que sa naissance. Sans cela, Yaakov n'aurait pas eu la légitimité de prétendre au titre. Dans

notre cas, Réouven se présente donc comme étant intégralement désigné, de par sa conception et sa naissance. Il semble donc que rien ne puisse remettre cela en cause. Comment comprendre qu'il perde malgré tout son titre ?

Plus encore, sa situation semble indécise et son sort est remis entre les mains de Moshé Rabbénou comme l'indique le Midrach (Béréchit Rabba, chapitre 98, paragraphe 4) : « *Nos sages disent (concernant les propos de Yaakov à Réouven) : Je ne vais ni t'éloigner ni t'approcher. Je vais te suspendre dans l'air jusqu'à ce que vienne Moshé sur lequel il est écrit (Chémot, chapitre 19, verset 3) : " אֶל-הַקְּדוֹשִׁים , עָלָה וּמְשָׁחָה עָלָה, Et Moshé monta vers Dieu... " et ce que son esprit verra pour (jugera bon de) faire, il fera. Puisque Moshé est ensuite arrivé, il l'a immédiatement rapproché* »

Le mot en gras est également employé dans nos versets pour critiquer le fait que Réouven soit « monté » sur la couche de son père. Le dernier patriarche insinue donc le rapport avec Moshé pour la faute de son fils. Certains maîtres expliquent que Yaakov comptait sur la montée de Moshé dans le ciel pour vérifier si Réouven avait fait téchouva. Cette façon de comprendre le sujet est difficile à comprendre. L'état de la faute d'une personne est défini par le repentir de cette dernière. Si Réouven a fait Téchouva, alors cela est acté dans le ciel et il n'est pas nécessaire que Moshé le réhabilite. En quoi Moshé est donc en mesure d'intervenir et de « rapprocher » Réouven, alors qu'il ne décide pas lui-même de la faute ?

Une réponse peut être envisagée au travers de la remarque soulevée par le **Ramban**. La guémara (Yérouchalmi, traité Chékhalim, Chapitre 6, Halakha 1) rapporte qu'il est interdit d'oindre les cohanim pour être également les rois, car la Torah insiste (Chapitre 49, verset 10) : « *Le sceptre n'échappera point à Yéhouda* », démontrant ainsi le besoin pour la royauté d'être préservée par la tribu de Yéhouda à l'exclusion de toutes autres. Les sages analysent d'ailleurs la juxtaposition des versets suivants (Dévarim, chapitre 17, verset 20 et chapitre 18, verset 1) :

כ / לְבַלְתִּי רוּם-לְכַבּוֹ מֵאַחֵיו, וּלְבַלְתִּי סוּר מִן-הַמְצִנָּה יָמִין

וּשְׂמֵאוֹל--לְמַעַן יֵאָרִיךְ יְמֵי עַל-מַמְלַכְתּוֹ הוּא וּבְנָיו, בְּקָרֵב יִשְׂרָאֵל

20/ afin que son cœur ne s'enorgueillisse point à l'égard de ses frères, et qu'il ne s'écarte de la loi ni à droite ni à gauche. De la sorte, il conservera longtemps sa royauté, lui ainsi que ses fils, au milieu d'Israël.

א / לא-יהיה לכהנים הלויים כל-שפט לוי, חלק ונחלה--עם-ישראל; אשר יהיה ונחלתו, יאכלו

1/ "Il n'est accordé aux cohanim, descendants de Lévi, à la tribu de Lévi en général, ni part ni héritage comme au reste d'Israël: c'est des sacrifices de l'Éternel et de son patrimoine qu'ils subsisteront.

La Torah corrèle donc la conservation de la royauté entre les mains de la tribu de Yéhouda avec l'absence d'héritage en terre d'Israël pour les Cohanim. En distinguant ces deux catégories, l'une faisant partie de l'héritage d'Israël de par son règne et l'autre étant exclusivement réservée pour Hachem, le texte empêche de confondre les deux notions et interdit par la même d'être à la fois roi et cohen.

À l'évidence, cela semble poser problème dans la conception initiale des choses où Réouven devait hériter des deux titres. En apparence, il semble que cela soit inenvisageable au vu des propos tenus par le Talmud Yérouchalmi rendant les deux fonctions incompatibles. Le **'Hatam Sofer** (sur nos versets) évoque une possibilité : il suffit de supposer que la tribu de Réouven soit divisée en deux parties, la première consacrée à la prêtrise et la deuxième intronisée pour la royauté. Cette explication semble toutefois difficile car il existe un autre exemple où les deux rôles se sont cumulés, il s'agit de Moshé Rabbénou.

La Torah insinue la royauté de Moshé dans les termes suivants (Dévarim, chapitre 33, verset 5) : « *Ainsi devint-il roi de Yéchouroun (référence au peuple hébreu)* ». De même, la Torah narre l'inauguration du michkan dans le désert avant même qu'Aaron ne soit en fonction. Durant cette période, Moshé porte des vêtements blancs, identiques à ceux portés par le Cohen Gadol le jour de Yom Kippour. Moshé officie alors en tant que Cohen Gadol au plus haut niveau de sa fonction puisqu'il se maintient en permanence à la

sainteté de Kippour. Moshé était donc roi et Cohen Gadol sans avoir eu à séparer les deux fonctions entre ses fils.

Un détail important est par ailleurs soulevé par la guémara (Yérouchalmi, traité Yoma, chapitre 1, halakha 1) : « *Durant les sept jours d'inauguration, Moshé officiait en tant que Cohen Gadol mais la présence divine ne résidait pas entre ses mains. Dès qu'Aaron a enfilé les habits de Cohen Gadol pour officier, la présence divine résidait dans l'oeuvre de ses mains.* ».

Cela semble indiquer une infériorité de Moshé par rapport à son frère. La réalité peut toutefois s'avérer différente. L'auteur du **Chéfa' 'Haïm** (premier admour de la 'hassidout de Tsanz) établit une différence profonde entre la nature du cohen et celle du roi pour justifier que les deux ne puissent être compatibles. Le cohen est l'envoyé de l'homme auprès d'Hachem, sa fonction consiste à jouer l'intermédiaire afin d'assurer la paix, et le pardon du peuple. À l'inverse, le roi représente Dieu, seul vrai Roi. Il s'agit donc de deux rôles diamétralement opposés, le premier est ascendant et part de l'homme vers Hachem, tandis que le deuxième descend du ciel vers la terre. Cette opposition des natures rend la jonction des deux états impossibles d'où les propos du Talmud.

Moshé constitue une exception à la règle tant sa nature diffère du commun des mortels. La réalité est peut-être telle qu'évoquée par le **Sfat Émet** (paracha tétsavé année 651). Ce dernier développe l'idée selon laquelle, en effet, Moshé Rabbénou devait être le cohen gadol des bné-Israël. Mais cela n'était plus faisable à la suite de la faute du veau d'or. Avant celle-ci, les bné-Israël avaient atteint le niveau des anges en termes de sainteté. Leur niveau spirituel permettait et nécessitait que Moshé rabbénou soit leur cohen gadol. Au lendemain de cette faute, la condition spirituelle du peuple s'en trouve plus qu'atteinte. La chute était telle, que le peuple ne pouvait plus supporter la puissance de Moshé en tant que cohen gadol. C'est à cet instant qu'Aaron a scellé son accession au titre de cohen. Moshé n'a pas pour autant perdu ce titre. Ce qu'il a en réalité perdu, c'est la chance d'être un cohen terrestre.

Moshé ne pouvait être le cohen que de personnes du niveau des anges.

Moshé se réalise donc dans une dimension radicalement différente de l'homme classique avec lequel il n'a plus rien en commun. Il est un « ange » et en tant que tel il n'est pas limité aux entraves du reste des mortels, il peut alors être à la fois Cohen et roi. C'est sans doute la raison pour laquelle la présence divine ne réside pas entre ses mains lors de la construction du Michkan alors qu'elle se manifeste pour Aaron. Moshé en officiant, n'entre pas en résonance avec le peuple, il n'est plus lié à eux d'une façon aussi intense qu'avant la faute. Or, le michkan vient justement offrir aux hébreux un moyen de réparer cette erreur du veau d'or. Moshé n'étant pas directement concerné par cette faute, il est moins à même qu'Aaron de faire aboutir le projet.

Cela nous laisse entrevoir un cheminement concernant Réouven. Le Midrach (Béréchit Rabba, chapitre 84, paragraphe 19) écrit : « *Hakadoch Baroukh Hou s'adresse à Réouven Jamais un homme n'a fauté devant moi et a ensuite fait Téchouva. Mais toi tu as commencé la Téchouva en premier. De par ta vie, un de tes fils se tiendra et entamera par la Téchouva. Qui est-ce ? Il s'agit de Hochéa comme il est dit (Hochéa, chapitre 14, verset 2) : " Reviens, Israël, jusqu'à Hachem, ton Dieu " »*

Sur cela, le **'Hatam Sofer** (sur nos versets) rappelle les propos de nos maîtres « *A l'endroit où se tient un Baal Téchouva (un repentis), même un juste parfait ne peut se tenir* ». Réouven a certes perdu son titre d'aîné sur bien des sujets, mais il en est un où il reste l'aîné, celui de la *Téchouva*, car il est le premier à s'en être saisi. La différence entre le juste parfait et l'aîné se fait sur deux niveaux. Le juste devance le *Baal Téchouva* dans le temps puisqu'il évolue directement dans le bien toutefois le repentis devance le juste parfait dans la grandeur. En prenant l'initiative de s'affranchir de sa faute, Réouven dépasse son niveau d'origine et il atteint une stature différente de celle de ses frères. Jusqu'ici, il lui était impossible d'envisager cumuler les deux fonctions de Cohen et roi et sa faute le décharge aussitôt de ces statuts. Un avenir reste malgré tout envisageable. C'est pourquoi Yaakov le bénit et fait dépendre cela de Moshé.

Cet homme parviendra à opérer la symbiose des deux états en s'affranchissant des limites de l'homme. Se faisant il ouvrira la porte à un autre personnage, celui prédestiné à ce rôle depuis la naissance, à savoir Réouven.

Le **Or Ha'haïm** (Béréchit, chapitre 49, verset 28) apporte d'ailleurs une preuve à cela. Avant que les Léviim n'accèdent à leur fonction, celle-ci était l'apanage des premiers-nés. La faute du veau est responsable de leur perte au profit des Léviim. À la fin des temps, les premiers-nés pourront revendiquer à nouveau leur titre et pénétrer dans le temple. Bien évidemment les Léviim ne seront pas pour autant déchus et préserveront leur statut l'assurant aux côtés des premiers-nés. C'est en ce sens qu'en rappelant à Réouven son statut de premiers-nés, il valide en quelques sortes cet état pour l'avenir bien qu'actuellement il ne puisse plus y prétendre. De même que les aînés retrouveront leur fonction, de même Réouven récupérera son titre. Seulement, comme l'écrit le **'Hatam Sofer**, le *Baal Téchouva* tarde, il ne devance pas, c'est pourquoi cela ne fait pas parti de son lot immédiat, c'est l'avenir qui lui garantira ce retour à un niveau outrepassant les frontières de l'homme, plus grand et plus élevé que le juste lui-même.

Cela nous explique peut-être la formulation employée par Moshé pour la bénédiction de Réouven (Dévarim, chapitre 33, verset 10) :

יְהִי רְאוּבֵן, וְאֵל-יָמֵת; וַיְהִי מְתִיּוֹ, מִקֶּפֶר

*Que Réouven vive et soit immortel; que sa population soit innombrable.*

**Rachi** commente ce passage : « *Que Réouven vive - Dans ce monde-ci , et Soit immortel - Dans le monde à venir. Et qu'on ne lui rappelle pas l'affaire de Bilha !* »

Moshé atteste de la *Téchouva* parfaite de Réouven et évoque l'immortalité pour le faire. Il s'agit bien de la fin des temps, moment où Réouven retrouvera son statut et ses prérogatives perdues.

Il est important de s'arrêter sur la nature de la *Téchouva* de Réouven. Prétendre qu'il est le premier homme à avoir entamé ce procédé surprend lorsque nos sages ont affirmé qu'Adam avait également agi de la sorte suite à

sa faute. Plus encore, la guémara rapporte (traité Sotah, page 7b) : « D'où sait-on que Réouven a avoué sa faute ? Rabbi Chmouël Bar Na'hmani dit au nom de Rabbi Yo'hanan : Il est écrit (verset sus-mentionné) : " Que Réouven vive et soit immortel; que sa population soit innombrable. Et ceci est pour Yéhoua... " La Torah juxtapose le pardon de Réouven à ces mots "Et ceci est pour Yéhoua... " car toutes les années où Israël était dans le désert, les os de Yéhoua tremblaient (Les hébreux ont emporté les tombes de la famille de Yaakov en sortant d'Égypte. Seulement Yéhoua avait formulé auprès de Yaakov un engagement, celui de lui ramener Binyamine vivant sous peine de perdre l'accès au monde futur, d'où le tremblement de ses os même après sa mort, témoignant le refus de l'accès des cieux). Jusqu'à que se tienne Moshé pour implorer la miséricorde en sa faveur en disant : Maître du monde ! Qui a provoqué l'aveu de la faute de Réouven ? N'est-ce pas Yéhoua (au moment où lui même a avoué son erreur avec Tamar) ? C'est pourquoi le verset dit " Et ceci est pour Yéhoua... ". Immédiatement, Hachem a écouté la voix de Yéhoua pour le faire entrer dans le ciel. »

Il ressort non seulement que Réouven n'est pas le premier à entreprendre cette démarche mais plus encore, il emboîte simplement le pas à son frère. Pourquoi l'appeler l'aîné des repentis ?

Le **Si'hot Avodat Lévi** (Maamar 79, paragraphe 2) évoque l'aspect authentique et novateur de la *Téchouva* de Réouven. Dans les faits, son attitude est remarquable et il ne devrait rien se reprocher. Il n'était pas d'accord avec son père et le pensait sincèrement dans l'erreur. Comme l'exige la halakha, il ne l'a pas confronté, ne l'a pas contredit, il a simplement tenté de faire passer le message de façon subtile en pensant bien faire. Dans son esprit, Réouven n'a rien à se reprocher et à nos

yeux non plus. C'est justement ce qui fait toute la différence. Dans les cas d'Adam ou encore de Yéhoua, le Maître du monde intervient de façon manifeste, une critique est émise, une punition est prononcée conduisant les protagonistes à regretter leur acte, à se repentir. Dans le cas de Réouven, rien ne se produit, en apparence il n'a rien et lui même se considère innocent. En voyant son frère Yéhoua faire *Téchouva*, il se rend compte qu'il arrive aux humains d'agir sans réfléchir et décide de faire une introspection : peut-être lui aussi a-t-il des choses à se reprocher. Au travers de cette analyse il décèle de lui-même un faux pas, une erreur dans sa démarche. Laquelle ? Il en est sans doute le seul au courant, le seul en mesure d'apprécier son erreur en rapport avec la grandeur qui le caractérise. Il décide alors de faire *Téchouva*, sans que personne ne le lui demande, sans qu'aucune sanction ne l'alerte. Cette attitude vient de son cœur, du plus profond de son âme et exprime la sincérité authentique la plus marquée. D'où l'éloge qu'Hachem prononce : Réouven est le premier homme de l'histoire à se repentir de sa faute ou plus précisément il est le seul à accomplir une vraie *Téchouva*.

Peut-être est-ce là la bénédiction que lui réservait Yaakov, celle de la puissance de son repentir. Jusque là son statut de premier-né n'était pas compatible avec la nature, l'alliance de la royauté et la prêtrise n'est pas de ce monde. Cependant, la force de sa *Téchouva* brise toutes les frontières pour créer un nouveau statut, celui du véritable aîné d'Israël unissant toutes les fonctions à l'image de Moshé.

Tel est le chemin de vrai repentir. Pussions-nous mériter d'en fouler le chemin.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit